

Conseil municipal de la Commune de Quézac

Compte rendu de la séance du lundi 17 octobre 2016

Présents : Flore THÉRON, Pascal FRAZZONI, Patrick BOSC, Marie-Aude SAINT-PIERRE, Claude BEAU, Lydie MAURIGE NÉE COUDERC, Rolland MÉJEAN, Marthe PÉDULLA, Gaspard PICANDET

Représentés :

Absents / excusés : Guillaume BELLATON

Secrétaire(s) de la séance : Gaspard PICANDET

Ordre du jour :

DM pour l'APC du VVB
Tarifs salle des fêtes pour le VVB
Plan de financement et règlement lavogne
Délimitation des territoires de démocratie sanitaire
Intercommunalité élargie

Ajoutées le soir du conseil

Nouvelle carte de circulation du PNC
Purge des bords du Tarn

Délibérations du conseil :

N°052 Vote de crédits supplémentaires - DM 1 Agence postale communale à Blajoux

Le village vacances de Blajoux accueille dans ses murs l'agence postale communale, mais l'indemnité mensuelle afférente versée par la La Poste ne peut être versée qu'à une commune. L'écriture comptable consiste donc au reversement de cette indemnité au village vacances de Blajoux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, *vote* la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-11270.00	
62872	Remb. frais au budget annexe	11270.00	
TOTAL :		0.00	0.00

N°053 Gratuité de la salle des fête aux groupes ayant réservé au VVB

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *accepte* de proposer la gratuité pour les groupes réservant plusieurs gîtes au village vacances de Blajoux, afin d'offrir une attractivité supplémentaire au site.

N°054 Travaux collectifs d'aménagement d'une réserve d'eau destinée au remplissage des tonnes à eau

Le projet de réhabilitation des réserves d'eau destinée au remplissage de tonnes à eau pour l'abreuvement des animaux d'élevage au hameau du Mas André n'avait pas abouti. De ce fait, plusieurs

communes de La Lozère qui présentent les mêmes besoins liés à l'abreuvement du cheptel ont adressé une demande conjointe à la présidente de la Région, qui a accepté une nouvelle étude de ces dossiers. Le Conseil municipal, *accepte de* procéder à ces travaux sous réserve d'un accord sur leur financement par la Région et le département ; *adopte* le règlement ; *fixe* la redevance annuelle à 50,00 € TTC par utilisateur ; *dit* que les frais seront supportés par la commune ; *informe* que cessera tout entretien si la réserve était abandonnée ou son usage modifié ; *accepte* le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Opération : Restauration réserve d'eau au Mas André

Conseil régional (30 % du HT) :	8 188,95 €
Conseil départemental (30 % du HT) :	8 188,95 €
Autofinancement commune de Quézac :	10 918,60 €
TOTAL TTC :	27 296,50 €

N°055 Délimitation des territoires de démocratie sanitaire

L'ARS d'Occitanie consulte les communes sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire. Cette révision sera décisive pour le maintien et le développement du système de santé dans notre département, qui est très spécifique : peu d'habitants, altitude élevée, éloignements des grands pôles, longs trajets, population âgée, hyper-ruralité, rigueur hivernale... et comme le département a déjà constitué un groupement hospitalier du territoire, il faut s'assurer de l'efficacité, de la qualité et de la proximité de l'offre de soins par cette stratégie.

Le conseil municipal à l'unanimité *choisit* 13 territoires de santé, *demande* que le département de La Lozère seul constitue un territoire de santé.

N°056 Gouvernance, nom et siège social de la future intercommunalité élargie au 01/01/2017

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'avenir de l'intercommunalité élargi prévu pour le 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 8 voix pour et une absence, *approuve* la composition de l'assemblée délibérante de la future intercommunalité à 37 membres (de droit commun) ; *approuve* le nom : Communauté de communes GORGES CAUSSES CÉVENNES ; *approuve l'implantation du siège* à MEYRUEIS ;

N°057 Plan de circulation en zone cœur du Parc national des Cévennes

Une modification des modalités de mise en place du plan de circulation en zone cœur du PNC est présentée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre, 4 absentions, et 4 voix pour, *approuve* les ajustements tels que définis dans la délibération du Parc national des Cévennes n°20150522.

N°058 Gestion d'un atterrissement du Tarn à La Rochette et Fayet

Le syndicat mixte Opération grand site propose un programme de gestion des berges au niveau de La Rochette et de Fayet qui vise à faciliter le retour à un transit sédimentaire équilibré, afin de protéger les rives des inondations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à 8 voix pour et une abstention, *accepte* la réalisation de ces travaux dans le cadre du plan de gestion pluriannuel du cours d'eau mise en œuvre par le syndicat mixte Opération grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses ; *accepte* la participation à hauteur de 4 020,00 € TTC.

Questions diverses :

*** Cabine téléphonique de Blajoux**

Par courrier électronique en date du 12 octobre 2016 et un appel téléphonique le 17 octobre, la société Escot telecom, mandatée par Orange demande l'avis de la municipalité sur la dépose possible du publiphone de Blajoux.

Pour certains, la cabine téléphonique peut encore avoir une utilité mais, après consultation du service client de Orange, il apparaît que ledit publiphone a été utilisé 1 minute en juillet 2016, période la plus fréquentée sur le village de Blajoux. La question reste en suspens.

*** Compteur Linky**

Madame Pedulla fait part de son inquiétude quant à ce nouveau modèle de compteur électrique. Il apparaît que la jurisprudence semble rejeter toute demande de dépose de ces compteurs par les municipalités, celles-ci n'ayant aucune compétence en ce domaine.

*** Cérémonie du 11 novembre**

Cérémonie du 11 novembre. Elle se déroulera vendredi 11 novembre vers 16h, suivie d'un vin d'honneur.

*** Arbre de Noël**

L'arbre de Noël de la commune se déroulera cette année à Blajoux le samedi 17 décembre.

L'assemblée n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 20h15.